

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2011

Etaient présents :

Mmes et MM. C. JUSTE, Maire – M.A. CHACON – R. BOUKERMA - D. DESBIENDRAS – H. VALOUR – M. CHARBONNEAU – F. WAGUE, Maire-adjoints.

Mmes et MM. L. TREMEL – K. KHALDI – J.M. PEIGNARD – D. SAUVAGE – C. COHEN – E. AUVRAY – E. MAMBOLE – C. ROCHER-MANSOURI – F. MALONGA – E. DARRU – D. JARRY, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mr J.M. MILLIEZ était représenté par Mme C. JUSTE
Mr L. CHACON était représenté par Mme M.A. CHACON
Mr C. AMEHO était représenté par Mme H. VALOUR
Mme F. SAKHO était représentée par Mr E. MAMBOLE
Mme M.A. BELLANCE était représentée par Mr M. CHARBONNEAU
Mme M.A. EDOH était représentée par Mr D. DESBIENDRAS
Mme Z. DJOUMOI était représentée par Mme C. ROCHER-MANSOURI
Mme I. MOREIRA était représentée par Mr E. DARRU.

Etaient absents :

Mmes et MM. J. NZOLANI – S. TOUKARI – K. BOUAMAR - D. ADBERRAHMANE-KENZI – N. DUBUC – M. BENRAHMOUNE – S. JELLOULI, Conseillers municipaux.

**PREALABLEMENT A LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL,
UNE CONFERENCE COMMUNALE A EU LIEU.**

Madame Carinne JUSTE, Maire, constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte à 21H30 et fait part aux Conseillers municipaux des mandats reçus.

Le Conseil, à l'unanimité soit 26 voix pour, adopte le procès-verbal de la séance du 26 mai 2011.

. Affaire n° : 1

AVIS DE LA COMMUNE DE VILLETANEUSE SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE .

Conformément à la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, le Préfet de Seine-Saint-Denis a présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Au titre de l'article 35 de cette même loi, Plaine Commune est consultée et doit émettre un avis sur ce schéma, dans un délai de trois mois pour se prononcer,

La proposition de schéma a donc été présentée au conseil municipal.

Le Conseil, entendu le rapport de Madame le Maire, à l'unanimité soit 26 voix pour :

EMET un l'avis suivant sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale :

- Avis favorable concernant l'intégration de la commune de Saint-Ouen dans la communauté d'agglomération Plaine Commune.
- Avis défavorable à une éventuelle reprise des compétences de trois syndicats intercommunaux par Plaine Commune — «Cimetière des Joncherolles», «Conservatoire à rayonnement régional (CRR)», «SIVOM de Stains-Pierrefitte».
- La ville souligne la pertinence de l'existence du SITOM 93.

. Affaire n° : 2

CONVENTION ENTRE L'ÉTAT ET LES SERVICES DE L'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL CONCERNANT LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES EN ÎLE DE FRANCE.

En vertu de l'article R441-2-5 du code de la construction et de l'habitation, le préfet de région en Ile-de-France conclut avec les personnes ci-dessus mentionnées assurant le service d'enregistrement, une convention qui fixe les conditions et modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement. Cette convention précise notamment l'organisation locale de la gestion du système placée sous la responsabilité du gestionnaire départemental ou du gestionnaire régional.

Le Conseil, entendu le rapport de Madame le Maire, à l'unanimité soit 26 voix pour :

- AUTORISE le maire à signer la convention entre l'Etat et la commune de Villetaneuse, concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement de la demande de logement social en Ile-de-France, la commune de Villetaneuse pouvant ainsi recevoir les demandes de logement social dans le cadre de ladite convention.
- DIT qu'en vertu de l'article 1 de la présente délibération, la commune de Villetaneuse reçoit les demandes de logement social qu'elle enregistre dans l'application informatique nationale disponible sur internet, dans les conditions et selon les termes de la convention visée à l'article 1 de la présente délibération..

. Affaire n° : 3

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'IMMOBILIÈRE SOCIALE PLAINE COMMUNE ET LA COMMUNE DE VILLETANEUSE.

L'Immobilière Sociale de Plaine Commune « ISPC » sollicite Madame le Maire en vue de cosigner une convention de partenariat dans le cadre d'un projet commun communautaire d'insertion par le logement de personnes et familles en difficultés, par le développement d'une offre adaptée et sécurisée dans le parc privé¹.

Le Conseil, entendu le rapport de Madame le Maire, à l'unanimité soit 26 voix pour approuve le projet de convention de partenariat ci-annexé avec IMMOBILIERE SOCIALE PLAINE COMMUNE, visant à développer la prospection en vue de mobiliser le parc privé de logements sur la commune pour le bénéfice de personnes et de familles démunies.

. Affaire n° : 4

VIE ASSOCIATIVE LOCALE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2011.

Le Conseil municipal souhaite aider et soutenir, dans le cadre d'une subvention de fonctionnement, les associations dont les actions présentent un intérêt local.

Le Conseil, entendu le rapport de Mme R. BOUKERMA, Maire-adjoint, à l'unanimité, soit 26 voix pour, accorde aux associations ci-dessous mentionnées les subventions suivantes :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SUBVENTIONS PROPOSÉES

DENOMINATION	MONTANT ATTRIBUE 2011
Le Secours Populaire Français - section locale	570,00 €
Amicale des locataires de la cité Victor Hugo	350,00 €
Association des locataires de la cité des Joncherolles	250,00€
Association prévention routière, comité départemental de la Seine Saint-Denis	400,00€
ARK	300,00 €
AIMESCO	300,00 €
FCPE Langevin-Valles	300,00€

La dépense correspondante est inscrite au budget de la commune.

. Affaire n° : 5

ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2011 À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE SEINE-SAINT-DENIS.

L'association des Directeurs Généraux des Collectivités Locales et des Etablissements Publics de Seine Saint-Denis regroupe les directeurs généraux du département.

De part son fonctionnement, elle est un lieu de ressources, d'informations, d'échanges, de réflexions et de partage d'expériences. Plus que jamais, les échanges entre directeurs généraux, intervenants dans des institutions qui connaissent beaucoup de problématiques similaires vont devoir se renforcer parce que la mutualisation des connaissances, des pratiques, constitue un des facteurs qui peut contribuer largement à la réussite des actions territoriales. C'est pourquoi, l'association organise également des études annuelles ainsi que des rencontres-débats.

Aussi, il est proposé d'attribuer, à cette association, une subvention de fonctionnement

Le Conseil, entendu le rapport de Mme R. BOUKERMA, Maire-adjoint, à l'unanimité, soit 26 voix pour, accorde à l'association ci-dessous mentionnée la subvention suivante :

DENOMINATION	MONTANT DE SUBVENTION PROPOSEE
Association des Directeurs Généraux des Collectivités Locales et des Etablissements Publics en Seine-Saint-Denis	45,00 €

La dépense correspondante est inscrite au budget de la commune.

. Affaire n° : 6

RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE ET DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE DE L'EXERCICE 2010.

Le Préfet de Seine-Saint-Denis en date du 22 avril 2010, notifie à la commune de Villetaneuse l'attribution d'une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au titre de l'exercice 2010 d'un montant de 1 320 875 €,

De même, le Préfet de la région Ile-de-France par arrêté n° 2010-627 du 29 juin 2010, attribue à la commune de Villetaneuse, une dotation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France au titre de l'exercice 2010 s'élevant à la somme de 699 914 €,

Considérant la nécessité d'établir un rapport d'utilisation desdits fonds,

Le Conseil, entendu le rapport de Monsieur D. DESBIENDRAS, Maire-adjoint, à l'unanimité soit 26 voix pour, prend acte du rapport, relatif à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale et du Fonds de Solidarité des communes de la région Ile-de-France au titre de l'année 2010.

. Affaire n° : 7

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011.

Des ouvertures et des transferts de crédits sont nécessaires pour assurer la liquidation de certaines opérations d'investissement et de fonctionnement,

Le Conseil, entendu le rapport de Monsieur D. DESBIENDRAS, Maire-adjoint, par 23 voix pour et 3 abstentions, approuve le budget supplémentaire de l'exercice 2011 qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :

-	Section de fonctionnement : 1 466 448,25 €	
-		Section d'investissement : 1 786 907,43 €

. Affaire n° : 8

CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTIONS - DOTATION DE DÉVELOPPEMENT URBAIN - ANNÉE 2011.

Le Conseil, entendu le rapport de Monsieur D. DESBIENDRAS, Maire-adjoint, à l'unanimité soit 26 voix, approuve l'opération proposée au titre de la Dotation de Développement Urbain (DDU) pour 2011, le financement et les modalités de mise en œuvre nommé ci-dessous :

Opérations prioritaires					
Porteur	Projet	Type d'opération	Calendrier	Montant total de l'opération HT	Montants de subventions sollicités
Ville	Démolition et reconstruction des vestiaires du stade Dian	Investissement	Juillet 2011 Août 2012	1 356 025 €	700 000 €
TOTAL DDU				1 356 025 €	700 000 €

et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que tout document qui en serait le préalable ou la conséquence.

. Affaire n° : 9

PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSISTANCE ET DE CONSEILS À LA PASSATION DE CONTRATS D'ASSURANCES DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES SUR LE TERRITOIRE DE PLAINE COMMUNE - APPROBATION AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES.

Considérant l'intérêt pour la commune de Villetaneuse d'adhérer à ce groupement de commandes pour la passation d'un marché public d'assistance et de conseil à la passation de contrats d'assurances; afin de bénéficier de prix et de services attractifs,

Le Conseil, entendu le rapport de Monsieur D. DESBIENDRAS, Maire-adjoint, à l'unanimité soit 26 voix, approuve la convention constitutive du groupement de commandes d'assistance et de conseil à la passation de contrats d'assurances, autorise le Maire ou son représentant à signer la convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget sous la rubrique correspondante.

. Affaire n° : 10

ACCEPTATION DE CHÈQUES POUR REMBOURSEMENT DE SINISTRE : GYMNASSE PAUL LANGEVIN.

Le Conseil, entendu le rapport de Monsieur D. DESBIENDRAS, Maire-adjoint, à l'unanimité soit 26 voix accepte la proposition d'indemnisation d'un montant de 22 661 € établie le 10 janvier 2011 par le cabinet TEXA, représentant Paris Nord Assurances Services (PNAS), assureur, suite aux dommages occasionnés par un véhicule incendié sur le parking du gymnase Paul LANGEVIN le 06 mai 2010 et autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au sinistre.

Les recettes en résultant seront inscrites au budget communal de l'année de réalisation de la recette.

. Affaire n° : 11

APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-SAINT-DENIS POUR L'ACCÈS À LA RESTAURATION MUNICIPALE.

Le Conseil, entendu le rapport de Monsieur D. DESBIENDRAS, Maire-adjoint, à l'unanimité soit 26 voix, approuve la passation d'une convention relative aux conditions d'accès au restaurant municipal de Villetaneuse d'agents du département de la Seine-St-Denis avec le Conseil Général du 93 et autorise le Maire ou son représentant à la signer.

Les recettes en résultant seront inscrites au budget communal.

. Affaire n° : 12**APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SEINE-SAINT-DENIS POUR L'ACCÈS À LA RESTAURATION MUNICIPALE.**

Le Conseil, entendu le rapport de Monsieur D. DESBIENDRAS, Maire-adjoint, à l'unanimité soit 26 voix, approuve la passation d'une convention relative aux conditions d'accès au restaurant municipal de Villetaneuse d'agents du département de la Seine-St-Denis avec L'Office Public de l'Habitat Seine-Saint-Denis et autorise le Maire ou son représentant à la signer.

Les recettes en résultant seront inscrites au budget communal.

. Affaire n° : 13**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE POUR L'ÉTUDE D'UNE INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉO PROTECTION.**

Le Conseil, entendu le rapport de Monsieur C. AMEHO, Maire-adjoint, à l'unanimité soit 26 voix, approuve le projet d'accompagnement pour la réalisation d'une étude d'un système de vidéoprotection sur la ville de Villetaneuse et autorise le Maire à solliciter la subvention auprès du FIPD ou de tout autre organisme.

Les crédits sont inscrits au budget communal de l'année de réalisation de la dépense.

. Affaire n° : 14**TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATIONS DE POSTES**

Le Conseil, entendu le rapport de Monsieur D. SAUVAGE, Conseiller Municipal délégué, à l'unanimité soit 26 voix, crée, à compter du 1^{er} juillet 2011, 1 poste d'attaché et 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe. A compter du 1^{er} septembre 2011, il est créé 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Le tableau des effectifs est donc modifié comme suit :

Cadre d'emplois des attachés au 1^{er} juillet 2011 :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Attaché	14	15

Cadre d'emplois des adjoints administratifs au 1^{er} juillet 2011 :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif de 1 ^{ère} cl	16	17

Cadre d'emplois des adjoints administratifs au 1^{er} septembre 2011 :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif de 1 ^{ère} cl	17	18

Les dépenses afférentes à la présente délibération seront inscrites au Budget communal.

Affaire n° : 15**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Conseil, entendu le rapport de Madame le Maire, prend acte des décisions suivantes :

11/21 – Approbation d'un contrat de cession avec le collectif AOC.

11/22 – Signature d'une convention entre la commune de Villetaneuse et le collectif NTE (Nous Travaillons Ensemble).

- 11/23 – Régie centrale de recettes de Villetaneuse – modification.
- 11/24 – Approbation d'un contrat avec la compagnie Aktuel Force.
- 11/25 – Approbation d'une convention avec la compagnie Mood/RV6K.
- 11/26 – Approbation d'un contrat avec l'association de gestion du fonds régional d'art contemporain Ile de France.
- 11/27 – Approbation de l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction des vestiaires du Stade Dian à conclure avec l'Atelier BMR Architectes.
- 11/28 – Approbation du marché à procédure adaptée relatif aux travaux de ravalement des façades des écoles Jules Verne et Anne Frank.
- 11/29 – Approbation de la convention ECOPASS n°06099620 de mise à disposition d'emballages de gaz medium et grandes bouteilles à conclure avec la Société Air Liquide.
- 11/30 – Signature d'une convention de séjours avec l'Association Enjeu-Pionniers de France.
- 11/31 – Signature d'une convention de séjours avec l'Association HPE (Hygiène Par l'Exemple).
- 11/32 – Approbation d'une convention avec le festival de Saint-Denis.
- 11/33 – Signature d'un avenant à la convention fixant les tarifs vacances Enfants d'été 2011 entre la commune de Villetaneuse et l'association Vacances-Voyages-Loisirs.
- 11/34 – Numérotation annulée.
- 11/35 – Approbation du contrat de vente n°2011-211 d'un spectacle pyrotechnique à conclure avec la société Ciels en Fête.

La séance est levée à 22H00.

Villetaneuse, le 04 juillet 2011

Le Maire,

Carinne JUSTE